

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

## "La menace de mort n'est pas avérée": la réintégration d'un élève au lycée Julliot divise à Granville - ici

Clémentine Prouteau

5-7 minutes

---

Le lycée Julliot de la Morandière de Saint-Lô © Radio France - Lucie Thuillet

Publié le mercredi 3 septembre 2025 à 19:28

Alors que le personnel du lycée de la Morandière, à Granville, appelle à continuer la mobilisation contre le retour d'un élève, accusé de menaces de mort contre une enseignante, son avocate, Maître Danin, réfute cette accusation.

À nouveau, pas de rentrée scolaire, ce mercredi 3 septembre, au lycée Julliot de la Morandière de Granville. Après une première grève lundi, le personnel enseignant reste toujours mobilisé contre la réintégration d'un élève de terminale. D'abord exclu définitivement par le conseil de discipline de son établissement, en mars 2025, **l'Académie de Normandie a décidé en appel d'assortir cette sanction d'un sursis.**

### Des propos choquants, mais pas de menace ?

C'est que **les enseignants et l'Académie de Normandie ne sont pas d'accord sur les propos tenus par l'élève.** D'après l'arrêté pris par la commission d'appel de l'Académie, que nous avons pu nous procurer, *"l'élève a reconnu avoir dit, le 21 mars 2025, au sujet de sa professeure (...) qu'elle 'aurait de la chance de ne pas le croiser dans la rue', et que 'si elle meure, ça lui est égal'".* **Des propos "tenus sous le coup de la colère, à la sortie de l'établissement alors qu'il était au téléphone"**, précise Maître Danin, l'avocate de l'adolescent, et qu'un personnel éducatif aurait entendu puis rapporté.

*"Le qualificatif infractionnel de menace de mort nécessite une intention, explique Maître Danin, **ce jeune n'a jamais eu d'intention criminelle à l'égard de cette enseignante.**"* Il n'empêche que les propos sont graves, l'élève le reconnaît: *"il a écrit une lettre d'excuse après les avoir prononcé, excuses qu'il a pu réitérer de vive voix à l'enseignante."*

### Les enseignants dénoncent une incohérence

Pour Laurent Guichaoua, professeur au sein de l'établissement et membre du syndicat ES-UNSA, **les menaces de mort ont été enlevées du premier procès verbal:** *"Entre ce qui a été étudié en conseil de discipline et la commission d'appel, les menaces de morts ont disparu. C'est bizarre de changer les faits qui ont mené à ce conseil de discipline".*

L'enseignant demande ainsi des explications au rectorat.

Contacté par ici Cotentin, le rectorat de l'Académie réaffirme que *"la commission d'appel a statué sur le même dossier que le conseil de discipline. **Il n'y a eu aucune modification des propos rapportés, ce sont les mêmes**".* Elle rappelle également qu'une rencontre a

eu lieu mardi 2 septembre entre l'élève incriminé, ses parents, le chef d'établissement et l'enseignante pour préparer au mieux le retour de l'élève.

### **Les syndicats enseignants dans l'attente d'un retour de la rectrice**

De leur côté, une partie du personnel compte poursuivre la mobilisation, mais ne plus faire grève pour ne pas pénaliser les autres élèves. Les cours reprennent donc normalement à partir de jeudi 4 septembre.

Les syndicats enseignants vont également étudier les possibilités de recours juridiques pour contrecarrer cet arrêt. Ils attendent toujours un retour de la rectrice.

[ici Cotentin](#)